



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 174-19

Objet : *RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gare & Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry*

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysses	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 174-19

objet **RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gare & Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été conclue entre Grand Chambéry et SNCF Gare & Connexions afin de définir les transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage pour certains ouvrages à construire dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry.

Les montants estimatifs des transferts provisoires de maîtrise d'ouvrage avaient été estimés, sur la base des dossiers d'avant-projet définitif, à :

- 1 787 616 € HT, toutes dépenses confondues, pour les travaux réalisés par SNCF Gares & Connexions pour le compte de Grand Chambéry,
- 165 417 € HT, toutes dépenses confondues, pour les travaux réalisés par Grand Chambéry pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Le présent avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique a pour objet la prise en compte des coûts réels constatés des travaux suite aux adaptations techniques réalisées en cours de chantier. Ces coûts sont les suivants :

- 1 787 616 € HT, toutes dépenses confondues, pour les travaux réalisés par SNCF Gares & Connexions pour le compte de Grand Chambéry,
- 180 543 € HT, toutes dépenses confondues, pour les travaux réalisés par Grand Chambéry pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu la décision n° 268-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et SNCF Gares & Connexions pour la construction d'ouvrages du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

Vu la décision n° 096-17 du Bureau du 15 juin 2017 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et SNCF Gares & Connexions pour la construction d'ouvrages du pôle d'échange multimodal de la gare de Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Grand Chambéry et SNCF Gares & Connexions pour la construction d'ouvrages du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 ci-annexé,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 174-19

Objet de l'acte : RS - Pôle d'échange multimodal - Approbation d'un avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec SNCF Gare & Connexions pour la construction d'ouvrages dans le cadre du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations
2 - Avenant

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :
Avenant 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec S
NCF Gare et connexions

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22868H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22868H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au